

**FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE
ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE**
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

États financiers
31 décembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport du vérificateur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires aux états financiers	6 - 9

C.C.L.

Société professionnelle de comptables agréés
(Membre du réseau LAWCPA)

Terence Chan MBA, CPA (ILL, US), CPA, CA
Michele Chan MBA, CPA (ILL, US), CPA, CA Anne
Law B.Comm, CPA, CA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

Au fiduciaire du FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Loi sur les déchets de combustible nucléaire)**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit comporte la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent ou non de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, le vérificateur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*) au 31 décembre 2015, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

C.C.L

**Société professionnelle autorisée à
exercer l'expertise comptable par
l'Institut des comptables agréés de l'Ontario**

Toronto, Ontario

Le 5 février 2016

(Sauf pour la note 5 qui est en date du 25 avril 2016)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

État de la situation financière au 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et placements à court terme	358 740	155 098
Intérêts à recevoir	<u>199 636</u>	<u>277 065</u>
	558 376	432 163
Titres à échéance prédéterminée (note 3)	<u>47 234 354</u>	<u>44 857 347</u>
	<u>47 792 730</u>	<u>45 289 510</u>
Passif		
Actif net	<u>47 792 730</u>	<u>45 289 510</u>
	<u>47 792 730</u>	<u>45 289 510</u>

Approuvé par :

_____, fiduciaire.

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

États des résultats
Exercice clos le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Produits		
Intérêts créditeurs	1 259 333	1 263 963
Perte sur cession des titres à échéance prédéterminée (note 4)	32 281	(110 408)
Gain latent (perte) sur titres à échéance prédéterminée	<u>250 407</u>	<u>539 520</u>
	<u>1 542 021</u>	<u>1 693 075</u>
 Charges		
Honoraire du fiduciaire	<u>128 635</u>	<u>121 492</u>
Résultat net pour l'exercice	1 413 386	1 571 583
 Solde à l'ouverture de l'exercice	45 289 510	42 242 944
 Apports	<u>1 089 834</u>	<u>1 474 983</u>
 Solde à la clôture de l'exercice	<u>47 792 730</u>	<u>45 289 510</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 décembre 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Résultat net	1 413 386	1 571 583
Perte sur cession de titres à échéance prédéterminée	(32 281)	110 408
Gain latent (perte) sur titres à échéance prédéterminée	(250 407)	(539 520)
Variation des autres éléments hors trésorerie du fond de roulement (1)	<u>77 430</u>	<u>(26 816)</u>
	<u>1 208 128</u>	<u>1 115 655</u>
Activités de placement		
Acquisition de titres à échéance prédéterminée	(22 457 974)	(18 970 189)
Cession de titres à échéance prédéterminée	<u>20 363 654</u>	<u>16 484 585</u>
Trésorerie nette utilisée pour les activités de placement	<u>(2 094 320)</u>	<u>(2 485 604)</u>
Activités de financement		
Apport en capital	<u>1 089 834</u>	<u>1 474 983</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des placements à court terme	203 642	105 034
Trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	<u>155 098</u>	<u>50 064</u>
Trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	<u><u>358 740</u></u>	<u><u>155 098</u></u>
(1) La variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprend ce qui suit :		
Intérêts à recevoir	<u>77 430</u>	<u>(26 816)</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	<u>1 336 763</u>	<u>1 237 046</u>

(Voir les notes complémentaires aux états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE (Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

Notes complémentaires Exercice clos le 31 décembre 2015

1. Description de la fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la *Loi*), qui concerne la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire, est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Le présent fonds en fiducie a été établi par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) aux termes de la *Loi*, et ses actifs sont détenus par la Compagnie Trust CIBC. Les apports au fonds en fiducie ont été effectués conformément à la *Loi*.

2 Résumé des principales méthodes comptables

- (a) Méthode de comptabilité
Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.
- (b) Utilisation d'estimations pour la préparation des états financiers
Pour préparer les états financiers du Fonds en fiducie d'Énergie atomique du Canada limitée (*Loi sur les déchets de combustible nucléaire*) (le Fonds en fiducie d'EACL), le fiduciaire doit faire des estimations et formuler des hypothèses, principalement à l'égard de l'évaluation des éléments, qui ont une incidence sur l'actif, le passif et le résultat net présentés et les autres informations connexes fournies dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.
- (c) Trésorerie et placements à court terme
La trésorerie et les placements à court terme comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont les échéances initiales ne dépassent pas trois mois. La trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.
- (d) Titres à échéance prédéterminée
Les titres à échéance prédéterminée sont classés comme des placements détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.
- (e) Comptabilisation des produits
Les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, ainsi que les titres à échéance prédéterminée sont comptabilisés en résultat au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, aux taux effectifs.
- (f) Impôts sur les bénéfices
Le fonds en fiducie n'est pas tenu de produire des déclarations d'impôts. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'a été comptabilisée.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

Notes complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2015

3. Titres à échéance prédéterminée

Le coût après amortissement, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur de marché des titres à échéance prédéterminée s'établissent comme suit:

	<u>2015</u>			
	En 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	-	-	-	-
les provinces et les municipalités	-	18 080 656	10 053 056	29 200 029
Autres titres de créance	-	12 590 248	5 330 385	18 034 325
	<u>-</u>	<u>30 670 904</u>	<u>15 383 441</u>	<u>47 234 354</u>

	<u>2014</u>			
	En 1 an \$	1 - 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Valeur de marché \$
Titres émis par le Canada	-	-	-	-
les provinces et les municipalités	-	17 266 805	12 150 757	30 791 735
Autres titres de créance	-	12 529 261	1 503 025	14 065 612
	<u>-</u>	<u>29 796 066</u>	<u>13 653 782</u>	<u>44 857 347</u>

4. Perte sur cession de titres à échéance prédéterminée

La perte sur cession de titres à échéance prédéterminée s'établit comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Reprise du gain latent des exercices antérieurs	(477 896)	(192 788)
Gain (perte) réalisé	<u>510 177</u>	<u>82 380</u>
	<u>32 281</u>	<u>(110 408)</u>

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

Notes complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2015

5. Apports

Les apports d'Énergie atomique du Canada limitée sont les suivants :

	\$
Apport initial – 25 novembre, 2002	10 000 000
Apport annuel :	
14 novembre 2003	2 000 000
15 novembre 2004	2 000 000
15 novembre 2005	2 000 000
14 novembre 2006	2 000 000
14 novembre 2007	2 000 000
14 novembre 2008	2 000 000
13 mai 2009	1 746 645
6 avril 2010	1 818 812
31 mars 2011	1 898 115
2 avril 2012	1 356 134
26 mars 2013	1 414 173
24 mars 2014	1 474 983
30 mars 2015	<u>1 089 934</u>
	<u>32 798 796</u>

La contribution annuelle a été réduite de 100 \$, à 1 089 934 \$ afin de refléter la contribution réelle.

6. Instruments financiers

(a) Juste valeur

Les instruments financiers du fonds en fiducie comprennent la trésorerie et les placements à court terme, les intérêts à recevoir, les titres à échéance prédéterminée et les dettes et charges à payer. Ces instruments financiers sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie, des intérêts à recevoir et des dettes et charges à payer correspond à la valeur comptable en raison de la nature à court terme des instruments. La valeur comptable et la juste valeur des titres à échéance prédéterminée sont présentées à la note 3.

(b) Risque des taux d'intérêt

Le tableau suivant donne les échéances et les taux effectifs moyens des instruments présentés à l'état de la situation financière et en dehors de l'état de la situation financière.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE
(Loi sur les déchets de combustible nucléaire)

Notes complémentaires
Exercice clos le 31 décembre 2015

6. Instruments financiers (suite)

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Non sensible aux taux d'intérêt \$	Total \$
Actif						
Trésorerie, placements à court terme et titres à échéance prédéterminée	334 929	-	31 385 415	15 848 940	23 911	47 593 195
Taux	0,37%	- %	2,75%	2,77%	- %	- %
Intérêts à recevoir					199 636	199 636
Taux				- %	- %	- %

(c) Risque du taux de change

Le fonds en fiducie investit uniquement dans des instruments libellés en dollars canadiens afin de prémunir son portefeuille contre le risque du taux de change.